DE L'INDRE

## MAIRIE DE SAINT-GAULTIER

ARRONDISSEMENT
DUBLANC
Téléphone: 02-54-01-66-00

## ARRETE MUNICIPAL NºAP 2024 47

Objet : Tableau annuel d'avancement de grade d'adjoint technique principal de 2ème classe pour l'année 2024

## Le Maire de Monsieur Bruno CHARTIER,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'arrêté du 25 février 2021 portant définition des lignes directrices de gestion,

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

## ARRÊTE

<u>Article 1 er</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe est établi comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT  1) GEORGET Christelle	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
		(préciser par examen s'il y a lieu)
	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe

<u>Article 2ème</u>: Les présents tableaux d'avancement seront transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3ème: Les présents tableaux d'avancement seront transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Pour extrait conforme, Saint-Gaultier, le 05 septembre 2024

Affiché le

Bruno CHARTIER

Le Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutif de cet acte étant précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribinal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication